i-Direction n°3

Indépendance & Direction

Lettre du 17 Octobre 2022

PIAL : UNE REMUNERATION INDISPENSABLE QUI NE DOIT PAS CACHER LES PROBLEMES DE FONCTIONNEMENT

Chaque mission mérite une rémunération, **Indépendance et Direction** ne peut que s'inscrire dans ce postulat. D'autant plus que depuis des années, les tâches sont venues alourdir un quotidien déjà très occupé.

Après une phase d'expérimentation, sans véritable évaluation de celle-ci, le PIAL fut imposé à tous.
Sa mise en place fut très différente d'une académie à l'autre, et même d'un département d'une même académie au point même qu'aujourd'hui le ministère n'a aucune vision globale de ce dispositif qui lui a complètement échappé.

Les MDPH continuent à notifier des aménagements sans concertations avec les rectorats et les DSDEN sur les moyens humains à mettre en face.

Nous devons gérer les manques de personnels, les arrêts maladies non remplacés, les arrêts liées aux grossesses non remplacées également…face à un nombre croissant d'élèves porteurs de handicap en augmentation !
Ce transfert de responsabilité vers les établissements nous met en première ligne face aux inquiétudes, aux difficultés d'exercice des AESH, à l'incompréhension et au mécontentement des parents. Parfois, mais ce sera de plus en plus, nous sommes mis en accusation devant les médias, et bientôt devant les tribunaux.
Depuis 2019, **Indépendance et Direction** a demandé une prime pour le pilote et le coordinateur.

Après quelques réunions en groupe de travail, au cours de l'année 2022, où **Indépendance et Direction** a pris toute sa place, une prime pour les pilotes serait enfin engagée … Mais une prime pour quoi faire ?

- ⇒ Une prime pour avaler des couleuvres, nous n'en voulons pas !
- ⇒ Une prime pour nous faire taire face aux difficultés, nous n'en voulons pas !

Dès le groupe de travail de 2019 en présence du ministre, et à chaque occasion depuis, **Indépendance et Direction** réclame une rémunération des personnels de direction pilotes de PIAL.
Nous n'avons pas été satisfaits de l'annonce par le ministère il y a plusieurs mois de la possible prise en compte de cette rémunération dans la part « R » de l'IF2R :

Pour **Indépendance et Direction**, être pilote de PIAL n'est pas un résultat mais une fonction !

Indépendance et Direction demande des moyens humains pour répondre aux et pouvoir ainsi faire un travail de qualité au service des usagers. Alors, oui, la prime trouvera tout son sens pour la réalisation d'un travail de qualité.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 : VOTEZ POUR Indépendance et Direction !

Vous souhaitez nous rejoindre ? Vous pouvez adhérer en suivant ce lien :

ADHÉRER à ID-FO